



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING

Tél. : 03 87 34 83 50

Fax : 03 87 34 34 19

Méil : amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf. : AG/ASPE-L9

Objet : **Dossier de déclaration concernant des travaux sur
cours d'eau en milieu forestier à KOENIGSMACKER
Accord avant le délai de 2 mois**

PJ : **Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

Office National des Forêts
3, Boulevard Paixhans

57000 – METZ

A l'attention de Philippe HARDY

Metz, le 12 juin 2014

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **la création et la reprise d'ouvrages de franchissement d'un affluent du ruisseau d'Oudrenne en milieu forestier à KOENIGSMACKER**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 3 avril 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de KOENIGSMACKER où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

Mairie de KOENIGSMACKER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER